



**VERSAILLES**

versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31  
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie



## **CDAS plénière des Yvelines du 30 mai 2023**

Présents : M Contoux, secrétaire  
général adjoint du 1<sup>er</sup> degré,  
Mme Benetti, M Rogez de la

RH4, les assistants sociaux, les représentants des organisations syndicales siégeant en CDAS (F.O, FSU, Sgen-CFDT et Unsa) et les représentants de la MGEN.

### **I introduction préalable :**

- 1) Rappel de l'ordre du jour. Soumis au vote et approuvé à l'unanimité.
- 2) Lecture de la Déclarations préalable du Sgen-CFDT à laquelle s'associe la FSU et l'Unsa.
- 3) Le compte rendu de la CDAS plénière 2022 sera transmis ultérieurement.

### **II Bilan de l'action sociale 2022 :**

- 1) Bilan des aides en prêts à court terme, sans intérêt, sur l'année 2022 : elles sont en baisse ce qui implique un relèvement du montant moyen des aides. On reste proche d'une enveloppe budgétaire accordée par le rectorat, consommation de 98 % des enveloppes alors que dans d'autres départements c'est autour de 86 %. Le montant des prêts est en diminution mais, dans les Yvelines, plus de prêts sont accordés qu'ailleurs, à titre d'exemple 84 prêts chez nous en 2022 alors que 50 prêts accordés dans les autres départements.
- 2) Les aides exceptionnelles : auparavant, il y avait une enveloppe limitative, maintenant il y a la possibilité de dépassement ; par rapport à la population de demandeurs, une proportion importante de non titulaires, AED-AESH, ces derniers représentent 80 demandes sur 216. Le montant moyen de l'aide a aussi augmenté prenant en considération l'inflation.

### **III Actions SRIAS :**

6 personnels demandeurs pour le dispositif qui a remplacé les chèques nuitées (prestations de réservation d'hébergement hôteliers) c'est une aide à hauteur de 600 € en une fois.

### **IV Prestations interministérielles (PIM) :**

Très majoritairement consacrées aux parents d'enfants handicapés, elles représentent 96 % des PIM et augmentent chaque année : 441 dossiers pour un montant total de 440 923,30 euros. Le reste des PIM correspond à des prestations pour séjours d'enfants : 20 dossiers pour un montant total de 2282,94 euros.

### **V logements sociaux :**

Avec le processus BALAE, ce sont des candidatures gérées par Monsieur Rogez : 370 dossiers déposés en 2022 et 668 personnels sont dans le vivier demandeur. C'est une augmentation conséquente (273 dossiers en 2021)

Il y a eu, l'an dernier, un groupe de travail des bonnes pratiques des logements à la préfecture île-de-France ; pour le préfet d'Île-de-France, il s'agit d'attirer les primo-arrivants mais il est conscient de la difficulté de se

loger en Île-de-France.

Une fiche de situations est complétée avec l'indice de priorité : sont prioritaires ceux qui n'ont pas de logement ou des personnes victimes de violences familiales. Le problème des loyers pour les AED et AESH a été évoqué et la préfecture a demandé une attention sur ce point. Le problème actuel est qu'il n'y a plus d'interlocuteur car celui qui gérait ceci à la préfecture est parti, en attendant de nouvelles nominations. 20 logements également au village d'Hennemont à Saint-Germain-en-Laye ils vont renouer avec leur contrat pour savoir s'il y a encore des places disponibles.

Les logements réservés (crédits ministériels) : ils restent identiques, le public ciblé étant les enseignants néo-titulaires. C'est une réservation de logements en droit unique et des possibilités de réserver des logements intermédiaires en droit de suite avec aussi des logements meublés pour diversifier l'offre. Ce dispositif comporte des logements pérennes (26 pour l'académie dont 4 dans les Yvelines) et il y a aussi une diversification du dispositif avec des logements temporaires proposés (13 studios et 30 chambres du CROUS).

## **VI Actions sociales d'Initiative Académique (ASIA) :**

Le poste principal de dépense est l'aide aux familles pour frais de rentrée scolaire.

Un groupe de travail ASIA s'était tenu une année, la proposition effective a été une aide à l'installation et une aide au déménagement pour des indices 197 (c'est une aide cumulable cumulant à l'aide à la caution mais pas avec l'IAP).

Il y a aussi l'APH pour les AED et AESH pour des contrats de dix mois.

D'autres aides sont proposées mais elles sont à expertiser : une aide à la passation du BAFA, aide pour le permis de conduire, aide aux agents pour les activités culturelles et sportives... Suggestion d'aides pour les frais de santé coûteux et une aide pour les frais d'obsèques.

## **VII Informations transmises en CAAS :**

- Demande de l'extension des prêts à 36 mois, un avis de la CNAS a été sollicité.
- Clarification des informations qui figurent sur le site académique pour les AESH.
- M Contoux dit qu'il va s'attaquer au problème de la CESF non payée.
- Demande de 2 postes supplémentaires d'assistants sociaux pour la DSDEN des Yvelines (des tâches qui augmentent, des visites à domicile, elles ne peuvent plus répondre à tous les aspects de leur code déontologique).
- Souhait d'harmonisation des pratiques des référents logements avec les A.S.
- Souci d'insuffisance d'accueil hôtelier par la CDAS.
- Changement des modalités dans les conventionnements des logements.
- L'enveloppe budgétaire doit être augmentée.
- partenariat du ministère de l'éducation nationale avec Action logement.

## **VIII Réflexions pour 2023 :**

- Demande de l'extension du prêt sur 36 mois.
- temporalités des secours qui est trop longue (par ailleurs, problème des secours sollicités en novembre et, comme c'est la fin de budget le 15-16 novembre, il n'y a plus de demande possible alors que la réouverture du budget n'est qu'en février, même chose pour juillet-août)
- Accroissement du fond de la régie demandé.
- Problème de distance pour les agents demandeurs car nécessité d'aller à la DSDEN, puis au rectorat, puis DDFIP.
- Et enfin, la subrogation des IJS pose problème.

**IX Lecture et vote de vœux (voir document joint) :**

- le vœu n°1 est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité
- le vœu n°2 est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h48.

**Sylvie Hopkins, représentante du Sgen-CFDT à la CDAS des Yvelines**

**Contact : 78@sgen.cfdt.fr**